

l'achat de cette graine ne nous montre pas toutes les terres du comté infestées de marguerite, de moutarde ou de chicorée, apportées dans la graine.

Est-ce bien là répondre efficacement aux vœux de ceux qui donnent des octrois aux sociétés d'agriculture. Nous n'hésitons pas à dire non. Ce qu'il faut c'est un programme non seulement écrit et restant à l'état de lettre morte, mais exécuté, qui va, nous le répétons, trouver le cultivateur chez lui, sur sa ferme, qui récompense les travaux qu'il fait sur sa terre et non l'habileté de l'éleveur qui lui a vendu ses animaux. Ce qu'il faut c'est une action comme celle de la société d'horticulture de l'Islet qui, après avoir, dans plusieurs concours consécutifs donné des prix aux produits des vergers et des jardins, montrés dans ses expositions, va maintenant chez les producteurs eux-mêmes donner des prix pour le travail qui tend à produire des légumes, des fruits et des fleurs qui sont les produits rémunérateurs de toute horticulture bien entendue.

Dans une exposition de légumes, tel a obtenu un prix pour une grosse citrouille à laquelle il a donné un soin spécial pendant toute une saison, et qui était peut-être le seul légume valant quelque chose dans son jardin. Tel autre est arrivé premier pour une assiettée de pommes produites du seul arbre à fruit qu'il a près de sa maison. Mais, dans un concours de jardins, de vergers, les juges ne sont plus exposés à donner ainsi des prix à l'aveugle, à quelqu'un qui en principe ne les a réellement pas mérités. Là, tout porte, travail, activité, habileté, économie, tout est jugé, pesé, et

celui qui a le premier prix est bien réellement, sans qu'on puisse en douter, le meilleur horticulteur du comté. Tel spécialiste pourra bien avoir de plus beaux choux-fleurs que lui, une plus belle assiettée de fameuses à montrer; il n'aurait peut-être pas beaucoup de prix pour telle et telle classe de produits nommément dans une exposition, mais cela n'empêche que, tout venant en ligne de compte, il a plus de mérite que ceux qui auraient plus de prix que lui à cette exposition. Or ce mérite, un concours comme celui que vient d'organiser la société d'horticulture de l'Islet peut seul le faire ressortir justement.

Voilà pourquoi, nous disions en commençant et nous répétons en finissant que c'est avec plaisir que nous avons appris la nouvelle de l'organisation d'un concours de jardins et de vergers sous les auspices de la société d'horticulture du comté de l'Islet, qui en cela, mérite les félicitations de tous les amis de l'horticulture pour son esprit de progrès.

J. C. CRAPAIS.

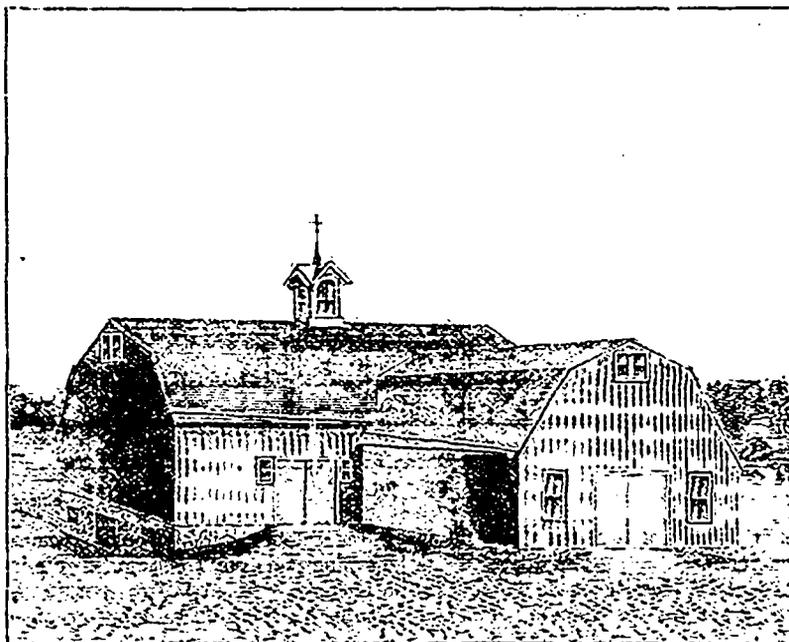
ARCHITECTURE.

LA NOUVELLE GRANGE DE LA FERME DU RURAL NEW YORKER.

La grange de la ferme du *Rural* est terminée, et comme tous les autres cultivateurs, nous ressentons un orgueil un peu justifiable et du plaisir à la montrer à nos amis, et comme tous les lecteurs du *Rural* ne peuvent venir la voir (que nous souhaiterions qu'ils le pussent! quel beau grand pique-nique nous ferions!) nous avons fait de notre mieux pour suppléer à cette visite, en la représentant en gravures pour la montrer ici: la voici. La gravure 362 en fait voir la perspective, telle qu'elle paraît vue du sud-est.

Le corps principal faisant nord et sud, du côté de l'ouest, est de 50' x 90', avec une hauteur de poteaux de 20'. L'aile, une vieille grange de 30' x 42' avec 16 piques de poteaux, a été ajoutée, en la tournant, à la nouvelle et a été recouverte. Le tout repose sur un mur en pierre de deux pieds d'épais et de 9 pieds de haut. L'arrangement de la charpente des extrémités de la grande

grange et du côté de l'aile est décrit dans la gravure 363. Les fermes intérieures du corps principal sont l'invention d'un constructeur très ingénieux, M. R. L. Cushing, de Maple Street, P. O., New York, et sont le fruit d'une longue étude. Elles sont mieux adaptées à la construction d'une grande grange que toutes celles que nous avons vues auparavant. Les poteaux principaux ont 20 pieds de haut. Les poteaux du faite ont 40 pieds. Le plan est fait de manière à écarter tout lien et toute poutre au milieu de la grange, la laissant entièrement sans obstruction d'un



LA NOUVELLE GRANGE, FIG. 362.

bout à l'autre pour l'usage de la fourche à cheval, ce qui est un grand avantage. C'est un nouveau système mis en pratique dans la construction des granges, et c'est la seconde construite l'après ce système par M. Cushing. Nous la considérons comme parfaite. La gravure 366 représente le rez-de-chaussée et fait voir la partie sud du rez-de-chaussée du corps principal soit pour l'élevage des agneaux et l'engraissement des moutons, avec des râteliers et des auges. Elle montre aussi le nord, 24 pieds arrangés pour y mettre des vaches ou y engraisser des bœufs, suivant le besoin, avec un auge pour l'eau dans la cour pour la commodité du bétail. Le rez-de-chaussée de l'aile doit servir de cave à légumes ou à pommes de terre. On les introduit par quatre portes pratiquées dans le plancher au-dessus, dont l'une est assez grande pour qu'on puisse y passer des barils. L'eau est amenée dans cette grange par un réservoir et passe dans un tube en fer galvanisé d'un pouce, sur une longueur de 300 pieds.

Cette grange donne du logement pour 30 têtes de bêtes à cornes et pour élever environ 150 agneaux en hiver. Le boi